

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

## Fusion et transfert de portefeuille

**Décision n° 705 portant approbation du transfert du portefeuille d'assurance de Societatea Alico Asigurări România SA à Societatea Metropolitan Life Asigurări SA, de la fusion par absorption des deux sociétés et du retrait de l'agrément de Societatea Alico Asigurări România SA***(Avis publié conformément à la directive 2002/83/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assurance directe sur la vie)*

(2013/C 349/03)

Entreprise d'assurance	Alico Asigurări România SA, dont le siège est à Bucarest, Bdul Lascăr Catargiu nr. 47-53, et. 4, sector 1, România, J40/12746/15.12.1998, CUI 11304080  Metropolitan Life Asigurări SA, dont le siège est à Bucarest, Bdul Lascăr Catargiu nr. 47-53, et. 4, Unitatea 4Bprim, sector 1, România, J40/9186/18.10.1999, CUI 12295479
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	La décision n° 705 du 11 septembre 2013 portant approbation du transfert du portefeuille d'assurance de Societatea Alico Asigurări România SA à Societatea Metropolitan Life Asigurări SA, de la fusion par absorption des deux sociétés et du retrait de l'agrément de Societatea Alico Asigurări România SA
Autorité compétente	Autorité de surveillance financière, dont le siège est à Bucarest, Str. Amiral Constantin Bălescu nr. 18, sectorul 1, România
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance financière, dont le siège est établi à Bucarest, Str. Amiral Constantin Bălescu nr. 18, sectorul 1, România
Législation applicable	Loi n° 32/2000 concernant l'activité d'assurance et la surveillance des assurances, dans sa version modifiée